

Resumen presentado por Alberto Martín Artajo y Manuel Fraga Iribarne con sus declaraciones ante la Comisión de Naciones no representadas (28 junio 1961)

Source: Consejo de Europa. Asamblea Consultiva. Comisión de Naciones no representadas. Resumen presentado por Alberto Martín Artajo y Manuel Fraga Iribarne con sus declaraciones ante la Comisión de Naciones no representadas. Estrasburgo: Consejo de Europa, 28.06.1961.

Copyright: (c) Conseil de l'Europe

URL:

http://www.cvce.eu/obj/resumen_presentado_por_alberto_martin_artajo_y_manuel_fraga_iribarne_con_sus_declaraciones_ante_la_comision_de_naciones_no_representadas_28_junio_1961-fr-018a2e0e-bc13-4aa5-af04-b9be1f1c114d.html

Date de dernière mise à jour: 20/02/2014

327/46)

CONSEIL DE L'EUROPE COUNCIL OF EUROPE

Strasbourg, le 28 juin 1961

Restricted
Annexe au Document
AS/NR (12) IV 10
Or. Esp.

ASSEMBLÉE CONSULTATIVE

COMMISSION DES NATIONS NON REPRÉSENTÉES

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL DE LA
DIXIÈME RÉUNION DE LA DOUZIÈME
SESSION, TENUE LE 29 MARS 1961

A P A R I S

Résumé présenté par MM. Alberto Martin Artajo
et Manuel Fraga Iribarne
de leurs déclarations devant la Commission

63.492
TN 5588/HB/RB

M. MARTIN ARTAJO qui a parlé en français pendant une quarantaine de minutes, a axé son exposé sur les points suivants :

1. L'Espagne soutient l'unité européenne. Mais unité n'est pas uniformité, et il faut accepter et reconnaître la variété là où elle est nécessaire.
2. Connaître un pays est difficile. Connaître l'Espagne, contradictoire et diverse, est plus difficile encore. Néanmoins, il faut faire l'effort nécessaire, que l'Espagne facilite en ouvrant librement ses frontières à tous : touristes, correspondants de presse, hommes d'affaires, hommes politiques.
3. Cette difficulté de connaître l'Espagne se trouve accentuée par l'action des exilés. L'exil déforme la réalité, car il ne tient pas compte du passage du temps, ni de sa propre passion.
4. Nous avons subi une guerre civile. Il faut du temps pour en réparer les horribles effets. Les Etats-Unis ne se sont pas remis de la leur avant la guerre européenne de 1914-1918.
5. Le régime espagnol actuel a commencé par être autoritaire - conséquence logique et nécessaire de la guerre civile. Mais c'est un système ouvert que le chef de l'Etat lui-même a déclaré perfectible et qui évolue dans le cadre d'une démocratie organique. On nous reproche d'aller lentement; il faut nous laisser marcher à notre pas, qui convient à la nature de nos problèmes et à notre tempérament.
6. Le régime actuel est né d'une situation qui, en 1936 - tout jugement politique mis à part - se caractérisait par l'anarchie et le chaos. L'assassinat de Calvo Sotelo et la révolution de 1934 révèlent un manque total d'esprit de cohabitation nationale, un socialisme espagnol débordé par les communistes et les anarchistes ou alliés avec eux, et une complète absence d'autorité de la part du Gouvernement, génératrice des pires excès.
7. La guerre civile a été la conséquence déplorable, mais inévitable, de cette situation anarchique. Le régime du général Franco n'a pas supplanté un système démocratique et fondé sur le droit. Il a mis fin au chaos.

./.

AS/NR (12) IV 10

- 2 -

IV 10

8. Malgré de timides influences allemandes et italiennes, le régime sorti de la guerre civile n'est nullement totalitaire, mais simplement autoritaire.

9. Sous ce régime, les libertés fondamentales de l'homme sont toujours respectées et seules les libertés subsidiaires ou politiques se trouvent en partie limitées dans l'intérêt général (presse, partis, syndicats).

10. Cette limitation était nécessaire. C'est ainsi que, laissée entre les mains des anarcho-communistes, la liberté syndicale aurait étouffé d'autres libertés plus importantes, telles que la liberté du travail et l'intégrité de la personne.

11. Toute la législation (depuis le statut du travail de 1958 jusqu'à la loi de 1961 réglementant le droit de pétition) représente une évolution à partir de l'autoritarisme, qui était nécessaire pendant la guerre, vers des formes de gouvernement plus représentatives et une plus grande liberté.

12. Ces dernières années, les gouvernements espagnols ont été des gouvernements de concentration où se trouvaient représentés les tendances ou courants d'opinion les plus significatifs du pays.

13. Cette remarque vaut également pour les "Cortes", où seule une petite minorité de représentants appartient à l'organisation politique. Il en est de même pour la presse qui reflète les différentes nuances de l'opinion.

14. En ce qui concerne les syndicats, leur indépendance et leur authenticité ne cessent de croître et, bien qu'ils diffèrent des syndicats européens, la représentation équitable des patrons et des ouvriers permet de résoudre efficacement les conflits du travail (conventions collectives, tribunaux du travail, etc...).

15. Le régime espagnol, qui lutte contre l'anarchie et le chaos, lutte par là-même contre le communisme qu'il prive d'un bouillon de culture idéal.

16. Le socialisme espagnol, très différent de l'euro-péen, les tendances toujours subversives, est débordé par les communistes.

./.

17. Les relations entre l'Eglise et l'Etat sont des relations de "collaboration sans confusion". On accuse, contradictoirement l'Eglise de dominer et d'être dominée, ce qui démontre le manque de fondement des attaques dirigées contre elle. Le Concordat n'est pas une trêve mettant fin à un conflit ou mêlant dangereusement deux sphères différentes; c'est un pacte de collaboration.

18. L'actuelle législation de la presse n'est pas idéale. C'est précisément pour cela que l'on envisage de la modifier: un projet équilibré est actuellement à l'étude, qui doit donner satisfaction à la grande majorité du pays.

En tout cas, il est ridicule de dire que les journaux espagnols sont écrits par des fonctionnaires, alors qu'en réalité la censure, quand elle s'exerce, le fait sous une forme généralement négative et toujours limitée.

19. L'Espagne n'est pas un "Etat policier". La sécurité personnelle est garantie. Il y a place pour une critique constructive et la critique individuelle peut toujours se donner libre cours.

20. On exagère énormément le nombre des exilés, qui ne dépasse pas actuellement 25 à 30.000. Beaucoup ne sont d'ailleurs plus des exilés mais de véritables émigrants.

La majorité d'entre eux entrent en Espagne et en sortent librement. Depuis le 6 octobre 1945, tout exilé peut rentrer en Espagne s'il n'a pas commis de délit comportant une effusion de sang, et retourner ensuite à l'étranger s'il advient que l'on découvre en lui quelque responsabilité antérieure non déclarée.

21. Sur le plan économique, il faut se garder de juger la politique d'un pays. En tout cas, l'Espagne a renoncé à l'autarchie, qui fut nécessaire en son temps, pour passer à une économie libérale et stabilisée. La mauvaise passe de la récession semble surmontée et le redressement s'amorce.

22. Le niveau de vie moyen du peuple espagnol s'est élevé d'une manière impressionnante au cours des dernières années. Il est certain que l'on constate actuellement une certaine stagnation, imputable à la stabilisation. Si les salaires n'augmentent pas, les prix n'ont pas non plus montés.

23. En politique extérieure, chacun sait que la position de l'Espagne est irréprochable. Notre unique revendication, Gibraltar, est défendue dans les termes les plus raisonnables, et notre attitude compréhensive à l'égard du Maroc témoigne de notre réalisme et de notre faculté d'adaptation aux circonstances. L'Espagne ne crée pas de problèmes internationaux.

./.

AS/NR (12) PV 10

- 4 -

Annexe

24. Cette politique a valu à l'Espagne une considération de plus en plus grande. En 1945, par suite du "blocus diplomatique", il n'y avait que trois chefs de mission à Madrid. A l'heure actuelle, il y en a plus de soixante.

25. L'attitude de l'Espagne envers la coopération internationale est une attitude d'entière bonne volonté et de sincère bonne foi. Il en est de même à l'égard des efforts d'intégration européenne.

26. Le régime, qui n'est pas ankylosé mais possède des structures institutionnelles vivantes et en constante évolution, a son avenir assuré. Les vingt-cinq dernières années ont démontré l'erreur de ceux qui jouent "la carte de la catastrophe", ce qui est toujours la pire des politiques.

27. L'Espagne, sûre d'elle, cherche à coopérer avec l'Europe, fait partie intégrante de la civilisation occidentale et s'oppose au communisme. Elle doit, toutefois, régler ses problèmes internes comme elle l'entend.

Le Professeur FRAGA IRIBARNE a ensuite prévisé qu'il n'existe pas de problème espagnol. La difficulté tient à ce que l'étranger est mal informé sur l'Espagne, dont on connaît peu les bons côtés et dont on amplifie les mauvais. Il s'agit donc d'éclaircir les idées de ceux qui ne nous connaissent pas, en leur fournissant des données précises. Il faut, en tout état de cause, indiquer ce qui suit :

(i) La période d'instabilité et de luttes intestines qui s'étend de 1808 à 1936 atteint son point culminant avec la dernière guerre civile, dont l'éclatement est la conséquence d'un état d'illégalité.

(ii) Le résultat de cette guerre est une solution dialectique : on accepte sur bien des points le programme social de l'adversaire, l'économie accomplit des progrès gigantesques, la production industrielle, électrique, etc... augmente considérablement et un effort exceptionnel est déployé avec grand succès dans le domaine de l'éducation (l'orateur a cité à ce propos des chiffres représentatifs).

(iii) Au demeurant, le régime espagnol n'entend nullement se poser en modèle. C'est un régime qui se considère lui-même comme perfectible et qui évolue pour corriger ses défauts. Reprenant l'argument de M. Artajo, l'orateur a souligné que le régime recherche la cohabitation de tous les Espagnols, ce qui ne signifie pas amnistie. En politique, le pardon n'est pas l'oubli.

./.

De nombreuses questions ont alors été posées à MM. MARTIN ARTAJO et FRAGA IRIBARNE, qui ont apporté des éclaircissements sur bien des points et notamment les suivants :

1. LA DEMOCRATIE ESPAGNOLE ? Si l'on entend par démocratie l'existence d'un Etat de Droit, la défense pleine et entière des droits de l'homme et le droit de représentation, l'Espagne est un Etat démocratique où certaines libertés politiques sont limitées mais non supprimées.
2. UN PARTI UNIQUE ? Il serait plus exact de parler d'un "mouvement national", de conception beaucoup plus large et où des tendances diverses s'exercent dans le cadre de principes communs peu nombreux et fondamentaux.
3. LA PROTESTATION DES PRETRES BASQUES ? De longues explications ont été données sur l'origine séparatiste de cette manoeuvre, l'obscurité de sa préparation, le caractère douteux des signatures, l'abus de la bonne foi de nombreux prêtres, l'inadmissible manque de respect à l'égard de la hiérarchie et l'ingérence qu'implique un tel geste dans des questions d'ordre strictement politique.
4. LES PRISONNIERS POLITIQUES ? D'amples renseignements ont été fournis sur le nombre des détenus et les conditions dans lesquelles ils ont été incarcérés. La liberté de pensée existe et nul n'est persécuté à ce titre. La seule restriction est que, comme dans tous les pays, quiconque tente de troubler l'ordre public dans une intention subversive doit répondre de ses actes devant les tribunaux, qui sont en Espagne, des tribunaux spéciaux mais non pas des tribunaux d'exception. La possibilité de se défendre est toujours assurée aux accusés, ainsi que de récents procès le démontrent pleinement.
5. LES EXILES ? Ce point a été traité en détail. Des explications ont été données sur la politique de réconciliation suivie par le régime et sur le vaste appareil législatif établi à cet effet, qui a donné d'excellents résultats. En réponse à une question précise, il a été indiqué que M. MADARIAGA pouvait revenir en Espagne, comme l'ont fait tant d'autres qui professaient des opinions semblables, voire plus avancées.
6. LES PROTESTANTS ? Les statistiques montrent qu'en Espagne il n'y a pas plus de 18 à 20.000 protestants, à qui la liberté de culte est garantie et qui possèdent un nombre suffisant de temples et de pasteurs ainsi que leur propre séminaire. Néanmoins, on ne peut admettre le prosélytisme car, en Espagne, l'unité religieuse est essentielle au point de vue politique, comme force centripète qui tient en échec les multiples tendances centrifuges.